

La figure du méchant dans les nouvelles françaises du XVI^e siècle

Inès Ben Zaied
Université de Tunis

En tant que genre, la nouvelle française du XVI^e siècle semble, par certains de ces aspects conventionnels, étroitement liée à la morale. En effet, elle a emprunté différents motifs aux genres médiévaux, comme le fabliau ou l'exemplum¹. Les récits sont souvent truffés de sentences et de commentaires moraux². Au souci didactique chez certains conteurs de l'époque s'ajoute un souci de véracité attestant la sincérité du narrateur et

¹ Les exempla sont « des histoires édifiantes souvent tragiques utilisées par les prédicateurs pour mettre en garde les fidèles contre le péché » (Crescenzo, 2001, p. 83).

² On se réfère particulièrement à l'ouvrage de Witold Konstanty Pietrzak, *Le Tragique dans les nouvelles exemplaires en France au XVI^e siècle* (2006).

l'authenticité de ses propos. La nouvelle est également associée à l'art de la conversation. Le plus souvent, il s'agit d'une « société conteuse »³ réunissant un groupe de devisants qui racontent des histoires pour se divertir et occuper le temps. D'ailleurs, un pacte de vérité unit ces derniers, malgré la diversité des voix narratives. Ainsi, en tenant compte de l'évolution qu'a connue le genre⁴ tout au long du siècle, on a choisi de limiter cette étude à quatre œuvres : *Les Contes amoureux* de Jeanne Flore (environ 1531-1535), les *Nouvelles Récréations et Joyeux Devis* de Bonaventure Des Périers (1558), le *Printemps* de Jacques Yver (1572) et les *Nouvelles Histoires tragiques* de Bénigne Poissenot (1586).

Les nouvelles françaises du XVI^e siècle, considérées par Gabriel-André Pérouse comme des témoignages authentiques sur la société de l'époque⁵, évoquent la question des valeurs et de la portée des normes sociales et collectives sur l'homme de la Renaissance. Dans un monde en mutation qui est celui de la société du XVI^e siècle, elles dénoncent les préjugés, dévoilent la violence et la cruauté humaines et remettent en question certains comportements sociaux. Elles posent également le problème de la justice, humaine et divine. Le récit bref à la Renaissance engage un débat sur la punition ou pas du méchant, compte tenu de sa volonté de faire du mal et de nuire

³ En optant pour « l'histoire-cadre », certains auteurs comme Jeanne Flore, Marguerite de Navarre et Jacques Yver se sont inspirés du *Décameron* de Boccace.

⁴ À la Renaissance, les frontières entre les genres narratifs n'étaient pas encore délimitées. En effet, « du XVI^e au XIX^e siècle, les termes de conte, nouvelle, fabliau sont employés sans grande rigueur » (Rullier-Theuret, 2006, p. 25). Cependant, pour plus de précision quant à quelques exemples cités, on désignera les mots « nouvelle », « conte » et « histoire tragique », respectivement, par N, C et HT.

⁵ Voir *Nouvelles françaises du XVI^e siècle : Images de la vie du temps* (1977).

aux autres. Ce type de personnage ne constitue-t-il pas une menace contre l'ordre établi ? Quel rôle joue-t-il dans l'élaboration du dessein narratif et didactique de ces œuvres ? S'agit-il, pour ces conteurs, de rétablir l'ordre collectif ou de le briser, le rompre ? En interrogeant, d'emblée, le lien entre le châtement du méchant et la portée édifiante de la nouvelle, on tentera de montrer, par la suite, qu'il est également question d'une perception particulière du mal. Ce faisant, on se penchera sur le paradoxe relatif à l'impunité du méchant.

Le châtement du méchant ou la portée édifiante de la nouvelle

Dans la majorité des recueils de nouvelles du XVI^e siècle, la vocation didactique se mêle au plaisir de raconter⁶. Dans le prologue du *Printemps*, Jacques Yver s'adresse « aux belles et vertueuses damoiselles de France » (1974, p. III), en confirmant la portée édifiante de son œuvre. Il se propose pour but de « louer le bien et blâmer le mal, pour l'adresse des humains, auxquels chacun par la parfaite loy de Nature est obligé de servir » (1974, p. III). Dans la deuxième nouvelle de ce recueil, les devisants se réjouissent de la punition de Ponifre, jugé coupable pour avoir commis tant de péchés. En fait, ce personnage se comporte de la façon la plus indigne et la plus abjecte afin de piéger Fleurie, la fille de son patron. Il recourt à la ruse pour la violer et parvenir à son dessein de l'épouser. Ainsi, pour sauvegarder les convenances, les parents de l'héroïne se trouvent obligés de la marier à son agresseur. Certes, punir le coupable permet d'assurer le rétablissement de

⁶ « L'association entre plaisir et profit est une justification indispensable de la pratique littéraire, et de la narration en particulier. » (Arnould, 2003, p. 95)

l'ordre et de répondre au caractère exemplaire de la nouvelle. La devisante dénonce « la malice des hommes si dextrement pratiquée par Ponifre » (Yver, 1974, p. 125). Le châtiment de celui-ci s'avère donc mérité, d'autant plus qu'il avait trahi la confiance de son maître :

Et suivant ceste franche confession faite en presence de tesmoings irreprochables, resquist la main de justice pour avoir reparation du tort et deshonneur qu'elle avoit enduré, si qu'à son instante requeste nostre yvrongne et les servantes par luy nommees furent mises en prison estroite. (N2, p. 116)

Après avoir découvert cette supercherie, Fleurie se venge de son mari qui l'avait enivrée en le jetant dans le feu. Cet élément, symbole de l'enfer, suggère le caractère diabolique du comportement de Ponifre, dont la fin est très significative. Le personnage a eu recours à la magie et à la sorcellerie, et c'est pour cela qu'il a été sévèrement puni. Les chambrières qui étaient complices de ce dernier dans son acte criminel subissent également le plus cruel des châtiments, étant « condamnées à estre bruslées vives, pour leur livrée des malheureuses nopces, dont elles avoient esté cause » (Yver, 1947, N2, p. 117). Pourtant, malgré la vengeance, l'héroïne ne parvient pas à apaiser son âme tourmentée. Et, pour mettre fin à sa vie, elle se sert du même outil dont a usé son agresseur pour commettre son crime et abuser d'elle. Elle se suicide en buvant du vin brûlant afin de condamner davantage Ponifre ainsi que son comportement immoral.

Dans les nouvelles françaises du XVI^e siècle, le personnage du méchant peut appartenir aussi bien à la haute qu'à la basse société. Ce type de personnage illustre les faiblesses et les travers de l'homme, étant incapable de contrôler ses instincts et ses désirs dérégés. Dans la troisième

histoire du *Printemps*, le prince Adilon, follement amoureux de Clarinde, est jaloux de son rival, qu'il décide d'écarter, quitte à se débarrasser de lui. Il offre à ce dernier une pomme empoisonnée qui causera par la suite la mort de l'héroïne. Le narrateur met en évidence les conséquences néfastes du comportement du personnage masculin sur le déroulement des événements et l'accélération du processus tragique. Il est donc clair que « la lubricité répugnante de Ponifre [et] la jalousie vengeresse d'Adilon provoquent l'irruption du mal dans l'univers idéalisé où vivent leurs victimes chastes et innocentes » (Marczuk, 1995, p. 253).

Dans l'histoire tragique qui se définit comme un récit bref véridique, à visée didactique et à tonalité pathétique, les comportements nocifs de certains personnages sont fortement condamnés. Très souvent, il s'agit d'actes non dépourvus de violence et de cruauté, qui sont présentés comme des crimes. Ainsi, les voyous et les gueux sont loin d'être des figures sympathiques dans les *Nouvelles Histoires tragiques* de Bénigne Poissenot (1996). Pour les désigner, le narrateur opte pour un vocabulaire à connotation péjorative : « ces coquins » (HT1, p. 114), « ces pendants », « ces magots », « ces marauts » (p. 115), « les villains », « ces barbares rustiques » (p. 116), « ce bouc lascif » (p. 118); ce qui lui permet de mettre l'accent sur la grossièreté et la barbarie de ces brigands. Ces malfaiteurs se montrent insensibles à l'égard des supplications d'Elinde, qu'ils ont décidé de violenter, après avoir tué son amoureux : « Car pensant avoir prins le plus humain et traitable, elle le trouva double villain et aussi farouche que s'il eust esté engendré de quelque tigre, ou autre beste plus cruelle. » (HT1, p. 116-117)

Dans la deuxième histoire tragique du même recueil, Maximilien triomphe de ses ennemis, qui sont qualifiés de « trahistes et meurtriers » (p. 138). La fougue dont témoignent les alliés du Prince d'Autriche, déterminés à châtier les coupables, transforme la scène en véritable spectacle :

Et de ce fait, se jettans en avant, l'un avec son hallebarde, les autres leurs espées traites, chacun prenant les armes qui premierement luy venoient en main, alloient se rier du cul et de teste sur ceste cryarde et mal ordonnéz troupe de pasteurs, bien deliberez d'en faire une belle boucherie... (p. 140)

L'oxymore « une belle boucherie » ainsi que les termes « hallebarde », « espées » et « armes » révèlent le caractère sanglant de la scène. Néanmoins, le Prince Maximilien écarte tout esprit de vengeance en livrant ces bandits à la Justice pour qu'ils soient sévèrement punis. Les conteurs insistent généralement sur le besoin de récompenser les bons et punir les méchants :

Tous ceux qui avoient participé au pernicieux et damnable conseil d'une telle si grande meschanceté en portèrent la paste au four, et furent grievement punis selon qu'un fait tant villain et detestable qu'estoit celuy de ceste inhumaine entreprise bien le meritoit. (Poissenot, 1996, p. 141)

Les expressions « portèrent la paste au four » et « meritoit » montrent que l'équilibre est enfin retrouvé grâce au respect des normes et à l'accomplissement de la justice. La punition spectaculaire des coupables constitue un avertissement contre toute méchanceté. L'effet de théâtre que les devisants et /ou le narrateur cherchent à produire vise de prime abord à susciter chez le lecteur / spectateur les sentiments de terreur et de pitié :

Mais les accidens et diverses fortunes d'un homme excellent et renommé remplissent le lecteur d'admiration, d'attente, de

joye, de facherie, d'esperance, de crainte; et si l'issue en est bonne et notable, lors l'esprit du lecteur est remply d'une volupté grande par ceste joyeuse et plaisante lecture. (Poissenot, 1996, p. 46)

Il convient donc de tenir compte de la dimension esthétique de ces œuvres, qui misent sur le spectaculaire afin d'éveiller différentes réactions et plus d'émotions. Il est à noter que le ton pathétique est avant tout destiné à l'édification du lecteur. Dès le « Prologue », Bénigne Poissenot définit son projet didactique : « Les vices y sont blasmez, on y loue la vertu, on appelle bois ce qui est bois, pomme ce qui est pomme; et n'y peut-on licitement desguiser ou masquer d'une fardée vertu ce qui n'est ny vertueux ny louable. » (*ibid.*, p. 49). C'est l'occasion pour l'auteur de mener « une réflexion sur les effets éthiques des histoires tragiques et sur le paradoxe de la représentation édifiante du mal » (Arnould, 2003, p. 107). On comprend donc que les nouvelles françaises du XVI^e siècle mettent souvent en scène des personnages nuisibles afin de les condamner et d'inciter le lecteur à éviter de tels comportements néfastes, confirmant de ce fait la portée didactique des histoires racontées.

Une perception particulière du mal

Après avoir tenté de mettre en lumière le rôle que joue le méchant dans la visée moralisatrice du récit bref à la Renaissance, il est dès lors possible de montrer comment ces conteurs ont donné un autre visage à ce type de personnage. Certes, la dimension morale est particulièrement suggérée par la critique des défauts, notamment la méchanceté, dont relèvent également la vengeance et la jalousie. Cependant, il existe une

vengeance légitime pour un tort qui a été subi. Tel est le cas de la nouvelle 90 du recueil de Bonaventure des Périers, où le mari se venge de la façon la plus atroce de sa femme adultère. Mis à part les histoires facétieuses de cocuage qui marquent le recueil, cette histoire se distingue des autres récits par son dénouement tragique. Le narrateur met l'accent sur l'image terrifiante du mari, qui se fait lui-même justicier. Toutefois, il refuse de prendre position et se contente de se référer à l'opinion commune pour juger le comportement de la femme adultère : « Plusieurs ont esté d'opinion que, quand une femme fait faulte à son mary, il s'en doibt plustost prendre à elle, que non pas à celuy qui y ha entrée : disant que qui veult avoir la fin d'un mal, il en fault oster la cause » (Des Périers, 1997, N90, p. 308). En fait, l'adultère est généralement perçu comme un comportement blâmable ; pourtant, le châtement infligé par le gentilhomme à son épouse, dans ce conte, s'avère d'une extrême cruauté :

Tellement que ladicte damoiselle estant surprinse de peur, empeschée d'accoustremens, et le lieu difficile, tomba du premier coup en l'eau : dont le mary s'estoit tenu loing, tout expressement avec son valet, pour laisser venir la chose au point qu'il avoit premedité : si bien qu'avant que la povre damoiselle peust avoir secours, elle fut noyée suffoquée en l'eau. Voyla une maniere de se venger d'une femme qui est un peu cruelle, et inhumaine. Mais que voulez vous ? Il fasche à un mary d'estre cocu en propre personne. (*Ibid.*, p. 312)

Le mari tue sa femme adultère juste pour venger son orgueil et préserver son honneur. L'emploi des adjectifs « povre », « cruelle » et « inhumaine » révèle l'indignation du narrateur devant une telle méchanceté. L'histoire est bien différente de celle de la nouvelle 6, où le mari, aussi indulgent qu'impatient, pousse sa femme à se repentir.

Même si le discours du narrateur, dans la nouvelle 90, occupe une place beaucoup plus importante que l'anecdote racontée, l'auteur ne vise pas forcément la portée morale de l'œuvre en mettant en scène un tel type de personnage. Les *Nouvelles récréations et joyeux devis* sont avant tout des contes pour rire. Le conteur, lui-même, explique parfaitement son intention dans la « Première Nouvelle en forme de preambule » :

Il n'y ha point de sens allegoricque, mistique, fantastique. Vous n'aurez point de peine de demander comment s'entend cecy ? comment s'entend cela ? Il n'y fault ny vocabulaire ne commentaire... Quant à moy, je ne suis point si scrupuleux. (p. 15)

Ainsi, il n'attribue à son œuvre aucune visée didactique. Dans la nouvelle 79, Bonaventure des Périers aborde la question de péché sans pour autant condamner clairement le personnage du curé ou donner un caractère moralisant à son récit :

Le povre curé s'en alla mauvais marchand de son blé, estant blessé en la jambe, et ayant perdu sa gibeciere et son argent. Il y en ha qui sont si scrupuleux, qui diroyent que c'estoit de peché de vendre les biens de l'eglise : mais je ne dy rien de cela, j'ayme mieux vous faire un autre compte. (p. 282)

On remarque l'ironie du narrateur dans l'emploi de l'expression « povre curé ». Pour Lionello Sozzi, « le conteur vient à peine d'avancer, à mots couverts, une remarque critique et polémique sur le sujet brûlant du commerce des biens ecclésiastiques » (p. 408).

Bonaventure des Périers refuse de prendre parti et garde ses distances, permettant au lecteur de juger lui-même des différentes situations. Dans la nouvelle 50, le fils égoïste

maltraite son père et ne le respecte pas. Il « estoit escarbilhat, et faisoit du soudart à la maison comme s'il eust esté le maistre » (p. 202). On est bien loin des relations familiales fondées sur l'affection, la révérence et l'amour filial. Pour Maître Arnaud, héros de la nouvelle 24, l'argent est « la clef du mestier » (p. 114). Pourtant, il s'agit bien d'un voleur doté de toutes les qualités humaines et dont le caractère atypique ne répond plus à la vision manichéenne régissant l'univers romanesque. En effet, ce personnage vole « la hacquenée d'un Italien » (p. 114) dont il se sert pendant des mois; puis il la restitue à son propriétaire, envers lequel il se montre gentil et généreux. Ce dernier ne manque pas de le remercier et devient même son compagnon. Ainsi, grâce à cette stratégie, Maître Arnaud rétablit l'ordre en évitant d'aller en prison.

Dans ce genre de récits, la perception du mal semble parfois problématique. Dans les *Comptes amoureux* de Jeanne Flore (1980), Vénus se venge de Méridienne, qui avait rejeté l'amour de Pyrance et avait causé sa mort. Néanmoins, elle n'est pas perçue comme un personnage méchant. Certes, la devisante reconnaît la cruauté d'un tel acte⁷, mais elle rappelle au lecteur la nécessité de punir Méridienne et de venger sa victime. Dans le premier récit du même recueil, il s'agit d'un vieillard hideux et repoussant qui enferme sa femme dans un château. Pyralius représente le mari vieux, laid et jaloux, symbole de « la tyrannie conjugale »; il incarne la figure du méchant par excellence. D'ailleurs, la devisante peint un portrait caricatural du personnage, qui « se trouvoit si difforme et malheureux en

⁷ « O spectacle certes d'incredible amertume, et de cruauté execrable ! O calamité avant ces jours non ouye ! O punition cruellement estrange ! O theatre au veoir horrible, au considerer hydeux, d'endurer et souffrir espoventable ! » (Flore, 1980, C2, p. 153)

beauté qu'il ressembloit plustost quelque monstre, que non pas homme humain » (C1, p. 102).

À la fin de la nouvelle, le château « Jaloux » où était emprisonnée Rosemonde par son époux devient le « Palais de joye et assurance » (C1, p. 123), après sa libération par le chevalier Andro. C'est également dans ce même lieu que les deux amants s'unissent pour célébrer leur amour ainsi que leur victoire sur le « méchant » Pyralius, qui s'enfuit lâchement du château et finit par se suicider. La victoire des amoureux est perçue par la devisante comme une victoire sur les forces du mal.

Dans les *Contes amoureux*, on assiste à la punition du mari jaloux, mais aussi à la punition de tous ceux qui refusent d'aimer. La vengeance de Vénus, aussi cruelle qu'elle soit, acquiert un caractère légitime. L'« ambiguïté didactique » (Beaulieu, 2004) de l'œuvre de Jeanne Flore nous pousse à nous interroger sur la perception du mal dans ce genre de narration. La soumission à la loi toute-puissante d'amour semble une condition *sine qua non* pour être sauvé et échapper à la punition : ceux qui n'obéissent pas à la loi d'Amour sont considérés comme méchants, nuisibles, et seront donc sévèrement châtiés.

La Justice ou l'impunité du méchant

Ces conteurs, dont le souci est de rétablir l'ordre social perturbé, engagent un débat moral sur la possibilité de punir le méchant ou pas. Certains commentaires semblent même en contradiction avec la vision morale que ces œuvres se donnent. Dans les *Nouvelles histoires tragiques*, les bandits qui se sont

attaqués aux deux amoureux échappent au châtiment. Pour Poissenot, le rétablissement de la justice n'est pas forcément garanti :

Au livre où j'ay leu l'histoire de Floridanus et Eliude, il ne se dict rien si les malfaiteurs furent punis ou non; seulement est dict qu'ils enterrerent le corps de Floridanus en un jardin, sans aucune mention de ce qu'ils firent de celuy d'Eliude et de ce qui s'ensuivit de ce fait. (HT1, p. 119)

Par ailleurs, Bonaventure des Périers consacre, aux coupeurs de bourse, trois récits différents, à savoir les nouvelles 79, 80 et 81. Il ne condamne pas ces personnages; au contraire, il ne manque pas de louer leurs qualités et de raconter leurs exploits. Selon le conteur, « il n'y ha pas de mestier au monde qui ayt besoing de plus grande habileté que celuy des coupeurs de bourses » (N79, p. 279). Cependant, malgré leur adresse et leur ruse, ces derniers n'échappent pas à la punition; « ainsi que sont ceulx du mestier tousjours attrapez, tost ou tard : Car les regnards se trouvent tous à la fin chez le peletier » (N81, p. 288).

En racontant ces histoires, le narrateur ne cherche pas toujours à apporter une solution juste et équitable au problème posé. Dans la nouvelle 20, il ne se soucie guère de l'arrestation des voleurs qui ont commis un meurtre :

Ainsi les povres gens eussent esté penduz à credit, n'eust esté que quand ils virent que c'estoit à bon escient, ilz commencerent à parler le latin de leur mere : et à dire qu'ilz estoient. Le prevost qui les veid jeunes et peu fins, congneut bien que ce n'avoit pas esté eulx : et les laissa aller, et fit la poursuite des volleurs qui avoyent fait le meurdre. Mais les trouva il ? Et qu'en sçay je mon ami ? je n'y estois pas. (p. 101)

Les phrases interrogatives révèlent l'ironie du narrateur et rendent la scène plus amusante. Un tel dénouement entraîne

certainement la confusion du lecteur : en dépit de leur transgression de la loi, ces criminels ne seront pas forcément arrêtés ni remis à la justice. Peut-être s'agit-il d'une vision plus « réaliste » du monde, qu'on perçoit également dans la référence de l'auteur lui-même au proverbe « ainsi va le monde » (N59, p. 222).

La nouvelle 61 du même recueil dévoile l'insouciance et la négligence du prévôt et du greffier, décidant d'exécuter le brigand Jean Trubert et son fils pour avoir volé une jument. L'enfant, exécuté à tort, s'avère finalement innocent :

Jehan Trubert et son filz furent mis entre les mains du Prevost des mareschaux. Lequel Jehan Trubert ne tarda gueres que son proces ne luy fust fait, et son dicton signifié, qui portoit, entre aultres ces motz : « Jehan Trubert, pour avoir prins robé, un grand jument seroit pendu et estranglé, le petit *ovecques* luy. » Et là dessus, fit livrer Jehan Trubert et son filz à l'executeur de haulte justice, auquel il bailla son greffier qui n'estoit pas des plus scientifiques du monde. Quand ce fut à faire l'execution, le bourreau pendit le pere hault et court, et puis il demanda au greffier que c'est qu'il falloit faire de ce jeune gars. Le greffier va lire la sentence, et apres avoir bien examiné ces motz « le petit *ovecques* » ha dict au bourreau qu'il fist son office : ce qu'il fit, et pendit ce povre petit tout pendu, et l'estrangla, qui estoit bien pis. (p. 227)

L'exécution rapide du père et de son fils constitue une dénonciation de l'état de la justice à l'époque. La confusion du greffier ayant mal compris le sens du jugement entraîne la pendaison du petit garçon. On rappelle que cette sentence visait surtout à dissuader l'enfant de suivre l'exemple de son père. Or, une simple erreur linguistique a engendré un fait immoral. Cet acte cause la mort d'un enfant innocent et amplifie les dangers de l'absence de communication qui mènent parfois au chaos. En insistant sur l'incompétence des institutions, Bonaventure des

Périers pose le problème de la justice au XVI^e siècle. À travers la satire des hommes de loi, il critique une certaine méchanceté à l'égard du peuple.

Très souvent, ces conteurs distinguent la Justice divine, idéale et universelle, de la loi humaine, imparfaite, voire corrompue. Ils mettent en scène des personnages fascinés par le mal, transgressant toutes sortes de normes. Dans la sixième histoire tragique, le narrateur met en relief les qualités de Maître Pelleteret, son précepteur, qu'il oppose à la lâcheté et à la cruauté de ses meurtriers, qui ne sont autres que des reîtres. En effet, Poissenot donne une image dévalorisante des Huguenots, qu'il associe aux voleurs et aux criminels. En défendant le parti catholique, il évoque ces derniers comme des êtres sans pitié, dépourvus de qualités humaines :

un de la troupe luy donna un coup de pistolle par la teste et le renversa par terre. Le pensant estre mort, ils poursuivirent leur chemin, le laissans gisant de son long sur terre. Guieres ne furent esloignez qu'il se leva, bien qu'il fust blessé à mort, et courut tant que ses pieds le pouvoient porter vers son village, mais les meurdriers l'ayans apperceu tournerent bride, et à grands coups d'estoc, le vindrent achever, luy traversant le corps de part en part. (HT6, p. 250)

Les détails évoqués mettent l'accent sur le caractère sanglant de la scène et révèlent la barbarie de ces monstres furieux et acharnés. Juste avant sa mort, le héros s'exprime dans un élan solennel : « Meurdriers du sang racheté par l'effusion du sang du fils de Dieu, Jesus-Christ, juste juge, jugera entre vous et moy, et ne laissera vos iniquitez impunies » (*ibid.*, p. 250). En fait, Maître Pelleteret est présenté comme un martyr, voire comme un saint, puisqu'il est assimilé au Christ.

Les propos qu'il adresse à ses futurs assassins, illustrant sa foi en la justice divine, se transforment en parole prophétique.

Finalement, Dieu permet la découverte du crime et la sanction des réîtres qui ont massacré Maître Pelleteret; le médecin qui a été mêlé à cette affaire malgré lui connaîtra, lui aussi, un sort funeste :

Afin qu'il ne restast rien pour la vengeance deue aux ombres d'un tant saint et devot personnage, le Medecin, au nom duquel on l'estoit venu demander, ores qu'il n'eust participé au conseil de sa mort, quelque temps après se rompit le col, devallant d'une chambre haute en bas, au chasteau d'un Chevalier de l'ordre, qui estoit de la religion, appelé monsieur de Precigny. (*ibid.*, p. 251)

Poissenot puise dans la morale chrétienne fondée sur la foi en la Providence divine. Le récit se termine par une double leçon, l'une concernant la grandeur de Maître Pelleteret, qui s'avère bon et pieux précepteur, l'autre concernant le triomphe de la justice divine, qui s'accomplit à travers la punition des coupables et le rétablissement de l'ordre.

Certes, la justice permet de restituer l'ordre. La punition sanctionne la faute et met fin au pouvoir du méchant. Le châtiment du coupable doit donc servir d'exemple au lecteur et ceci conformément à la portée didactique du genre. Cependant, pour les auteurs des histoires tragiques, «il n'y est plus seulement question de fustiger les vices du temps à la manière des moralistes, mais de représenter un événement qui blesse directement l'ordre social et la puissance justicière du prince » (Pech, 2000, p. 16). Dans son prologue, Poissenot condamne la brutalité et la méchanceté des hommes; il explique que ces comportements nourris de haine et d'intolérance ne peuvent mener qu'à l'injustice :

Le passage de l'injustice, pour estre et devenir immisericordieux et sans pitié, n'estoit-il pas tres-facile et aisé? La cruauté ne s'ensuit-elle pas necessairement de l'immisericorde? De cruauté, les hommes ne viennent-ils à se degonder, pour se rendre brutaux comme bestes brutes et farouches, et ne perdent-ils totalement le chois et election que les plus advisez et prudens retiennent en la police d'une Republique et en l'administration d'affaires d'estat? (p. 56)

Les phrases interrogatives et le vocabulaire choisi attirent l'attention du lecteur sur les crimes commis par les hommes. En rêvant d'un monde meilleur, le conteur suggère la nécessité de mettre fin à la cruauté afin de rétablir la justice et de réaliser la paix.

La violence collective, qui se traduit dans des actes terribles et sanglants, fait naître chez les hommes les sentiments d'angoisse et d'insécurité. L'obsession du monde renversé est de ce fait due à une vision pessimiste du monde et de la vie, telle qu'elle se présente dans ce genre de recueils où l'on prétend dénoncer les vices. Pourtant, dans différents récits, le méchant n'est pas forcément puni. Les cas d'impunité se multiplient aussi bien dans la nouvelle facétieuse que dans l'histoire tragique. Les codes moraux s'amalgament, entraînant le lecteur dans la confusion afin de lui offrir la possibilité de reconstituer lui-même ses propres normes.

*

À la lumière des textes qu'on a examinés, on peut constater la diversité de ces formes de narration ainsi que la pluralité des récits et des visions, à l'image d'une Renaissance qui oscille entre foi et doute, espoir et pessimisme, ordre et désordre, etc. Certes, la question morale a préoccupé ces auteurs, qui tentent

de mettre les hommes en garde contre toutes sortes de vices. La punition du méchant, jugé coupable par le narrateur ou les devisants, est liée à la visée esthétique et pédagogique du genre bref au XVI^e siècle. Le châtement du coupable donne l'exemple au lecteur et lui permet d'en tirer une leçon de morale efficace. Les méchancetés, les haines, les vengeances et les crimes racontés illustrent une vision pessimiste du monde, confirmant l'impossibilité de concilier désirs individuels et exigences collectives.

Les nouvelles françaises du XVI^e siècle nous présentent une « galerie » humaine où se côtoient les bons et les méchants, où les valeurs s'enchevêtrent, où le bien et le mal se confondent parfois. Elles illustrent les confrontations entre les valeurs morales, les lois sociales et les instincts humains. D'ailleurs, certains aspects qui semblent de prime abord en contradiction avec le projet d'édification du lecteur rendent bien compte de la complexité du monde. Ces auteurs ont quelquefois joué sur le caractère ambivalent du message : l'ambiguïté morale s'avère une caractéristique du genre narratif bref, constituant ainsi l'un des aspects majeurs du renouvellement de la prose narrative de l'époque.

Bibliographie

ARNOULD, Jean-Claude. (2003), « L'impasse morale des histoires tragiques au XVI^e siècle », *Revue de l'histoire des religions*, n° 57, p. 93-108.

BEAULIEU, Jean-Philippe. (2004), « L'ambiguïté didactique dans les *Comptes amoureux* de Jeanne Flore », dans Diane

- Desrosiers-Bonin et Éliane Viennot (dir.), *Actualité de Jeanne Flore*, Paris, Champion, p. 27-55.
- CRESCENZO, Richard. (2001), *Histoire de la littérature française du XVI^e siècle*, Paris, Champion.
- DES PÉRIERS, Bonaventure. (1997), *Nouvelles récréations et joyeux devis*, édition établie, introduite et annotée par Krystyna Kasprzyk, Paris, Société des Textes Français Modernes.
- FLORE, Jeanne (1980), *Contes amoureux*, texte établi d'après l'édition originale (Lyon, 1537 env.) avec introduction, notes, variantes et glossaire par le Centre lyonnais d'étude de l'humanisme (CLEH), sous la direction de Gabriel-André Pérouse, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- MARCZUK, Barbara. (1995) « La femme protéiforme dans le *Printemps* de Jacques Yver », dans Evelyne Berriot-Salvadore (dir.), *Les Représentations de l'autre du Moyen Âge au XVII^e siècle. Mélanges en l'honneur de Kazimierz Kupisz*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, p. 247-262.
- PECH, Thierry. (2000), *Conter le crime. Droit et littérature sous la Contre-Réforme : Les histoires tragiques (1559-1644)*, Paris, Champion.
- PÉROUSE, Gabriel-André. (1977), *Nouvelles françaises du XVI^e siècle : Images de la vie du temps*, Genève, Droz.
- PIETRZAK, Witold Konstanty. (2006), *Le Tragique dans les nouvelles exemplaires en France au XVI^e siècle*, ŁÓDŹ, WUŁ.
- POISSENOT, Bénigne. (1996), *Nouvelles Histoires tragiques*, édition établie et annotée par Jean-Claude Arnould et Richard A. Carr, Genève, Droz.
- RULLIER-THEURET, Françoise. (2006), *Les Genres narratifs*, Paris, Ellipses.

SOZZI, Lionello. (1998 [1965]), *Les Contes de Bonaventure des Périers, contribution à l'étude de la nouvelle française de la Renaissance*, Genève, Slatkine Reprints.

YVER, Jacques. (1974), *Printemps*, thèse dactylographiée de Susan Thomson, Paris-Sorbonne.

Résumé

Les conteurs de la Renaissance mènent différentes réflexions sur les conduites humaines. Ils affichent une préférence pour les questions morales. Cela est dû à la vocation didactique que la plupart d'entre eux prêtent à leurs œuvres. Ainsi, une série de dualités se développe, opposant la bonté à la méchanceté, l'amour à la haine, le bien au mal, etc. Le personnage du méchant est omniprésent dans les nouvelles françaises du XVI^e siècle. En violant la loi, il semble mériter le plus cruel des châtiments. Cependant, au-delà d'une dimension manichéenne du monde, la figure du méchant s'avère d'une grande complexité. On se propose d'examiner le rôle attribué à ce type de personnage compte tenu de la portée exemplaire de ce genre de récits. En s'intéressant à la représentation du mal dans la narration brève de l'époque, on s'interrogera sur la notion de justice et le besoin de rétablir l'ordre collectif.

Abstract

The Renaissance story tellers followed different courses in their thinking about the ways of men. They showed a preference for moral questions, and this was the result of the didactic purpose most of them attributed to their work. Hence a series of dualities developed, opposing kindness to malice, love to hatred, good to evil, etc. The character of the villain was omnipresent in the 16th-century French novellas. By breaking

the law, he seemed to deserve the cruellest punishment. However, beyond a Manichean view of the world, the figure of the villain is in fact highly complex. I examine the role given to this kind of character, taking account of the exemplary nature of this kind of narrative. By exploring the representation of evil in the short narratives of the period I look into the concept of justice and the need to re-establish collective order.